
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par la réduction à 20 KM/h de la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie ainsi que par la modification du Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à ladite annexe ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX NOVEMBRE 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du projet de règlement :
Adoption du règlement :

6 octobre 2022
6 octobre 2022
7 novembre 2022
